

I GÉNÉRAL

A défaut de conventions spéciales et écrites, les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des livraisons et prestation de services. L'Acheteur comme mentionné dans les conditions de vente ci-après est un client CLA-VAL.

II PRIX

- 1- Nos prix s'entendent nets, hors taxes TVA, départ usine, non-emballés.
- 2- La TVA, officielle ainsi que les coûts se rapportant à la livraison sont facturés en sus du prix d'achat.
- 3- Tous les autres frais, comme les coûts d'emballage (caisse en bois, palette, etc.), les coûts de transport (transport, assurance, douane), les frais d'envois par express ou contre remboursement ou de toutes autres autorisations requises sont facturés séparément.
- 4- Pour les commande de moindre valeur, en dessous de CHF 150 (EUR 100) une plus value forfaitaire de CHF 150 (EUR 100) sera facturée.
- 5- Toutes les modifications de commandes effectuées 24 heures avant l'envoi seront facturées CHF 150 (EUR 100).
- 6- Pour les commandes passées via le système internet de CLA-VAL Europe (www.cla-val.com), aucun frais de traitement spécial ne sera appliqué.
- 7- CLA-VAL Europe se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles facturées séparément.
- 8- CLA-VAL Europe se réserve le droit, si le transport a été offert, de facturer toutes augmentations liées au carburant.
- 9- Si non offert, les tests, certificats, document spéciaux, légalisations, installation et supervision ne sont pas inclus dans nos prix et seront facturés en accord avec la liste de prix CLA-VAL Europe IT421.
- 10- Validité de l'offre 3 mois dès la date d'émission.

III PAIEMENT

- 1- Pour toutes commandes nationales (territoires: Suisse, France, Royaume-Unis et Irlande), les factures doivent être payées en totalité dans un délai de 30 jours date de facture.
- 2- Pour tout accord-cadre national signé (territoires: Suisse, France, Royaume-Uni et Irlande), les termes de paiement peuvent être adaptés, mais doivent être approuvés par le directeur général national.
- 3- Pour toutes commandes internationales, CLA-VAL Europe se réserve le droit de demander l'ouverture d'une lettre de crédit. Celle-ci doit être ouverte avec une banque approuvée et selon les standards de CLA-VAL Europe en matière de lettre de crédit (L/C).
- 4- Pour toutes commandes internationales, passant par un de nos distributeurs européens, en-dessous de EUR 10'000, les facture doivent être payées en totalité dans un délai de 30 jours date de facture.
- 5- Pour toutes commandes internationales, ne passant pas par un de nos distributeurs européens, en-dessous de EUR 10'000, les factures doivent être payées en totalité dans un délai de 90 jours date de facture.
- 6- Pour tous nouveaux clients internationaux, un paiement d'avance ou une lettre de crédit est demandée.
- 7- Les paiements d'avance doivent être de 100%.
- 8- CLA-VAL Europe n'accepte pas de dommages et intérêts, pénalités ou rétentions.

IV RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété entre CLA-VAL Europe et l'Acheteur est déterminé selon l'incoterm défini.

L'Acheteur est néanmoins responsable de la couverture contre tous risques de perte, des dégâts ou la destruction de telles marchandises jusqu'au complet paiement à CLA-VAL Europe.

L'Acheteur stockera et étiquettera toutes les marchandises appartenant en CLA-VAL Europe pour laquelle le paiement n'a pas été fait pour que les marchandises soient identifiées comme tel.

Si l'Acheteur revend de telles marchandises, l'Acheteur s'acquittera à CLA-VAL Europe du prix de vente original.

V DOMMAGES OU PERTE LORS DU TRANSPORT

CLA-VAL Europe n'assume aucune responsabilité pour des dégâts ou la perte d'expédition. Toutes les expéditions devraient être déballées et examinées immédiatement à la réception. N'importe quelle preuve externe, perte ou dégâts doivent être notés sur la facture ou le reçu du transporteur et signés par l'agent du transporteur au moment de la livraison. Le non respect de cette procédure aboutira au refus du transporteur d'honorer la réclamation. L'Acheteur devrait alors avertir CLA-VAL Europe avec la copie de facture ou le rapport de dégâts pour que CLA-VAL Europe puisse alors déposer la requête pour la perte ou le dommage, dans le transit avec le transporteur. Si les dégâts ne sont pas apparents avant le déballage de la marchandise, le client doit faire une demande d'inspection par l'agent du transporteur dans les 15 jours suivant la réception du produit et notifier CLA-VAL Europe.

CLA-VAL Europe n'est pas responsable des dégâts (dommages et intérêts) résultant de l'installation de produit endommagé.

VI CONDITIONS DE LIVRAISON

Toutes les indications temporelles, comme les échéances et les délais de livraison, bien que cité en toute bonne foi, sont données à titre indicatif et CLA-VAL Europe ne sera responsable d'aucun retard de la livraison des marchandises.

CLA-VAL Europe entreprend de faire tout son possible pour honorer les délais livraisons annoncés, mais n'accepte aucune annulation de contrat. Des dommages-intérêts pour une livraison tardive sont exclus.

VII ANNULATION DU CONTRAT

Les commandes ne peuvent être soumises à l'annulation, le changement du cahier des charges, changement de délai ou d'autres conditions convenues à l'origine, sans le consentement écrit de CLA-VAL.

Au cas où le client annule l'entier ou une partie d'une commande, une fois confirmée, des frais d'annulation de 50% de la somme stipulé dans la confirmation de commande seront facturés.

L'Acheteur est obligé d'accepter de payer n'importe quel produit fini ou hors standard.

VIII REPRISE DE PRODUITS

- 1- L'Acheteur doit obtenir l'approbation écrite de CLA-VAL Europe avant de rendre n'importe quel matériel.
- 2- CLA-VAL Europe se réserve le droit de refuser le retour de n'importe quel produit.
- 3- Seules les marchandises dans l'emballage original peuvent être acceptées. Les marchandises retournées doivent être en état pour la revente comme nouvel équipement.
- 4- Les produits de plus de **six (6) mois** ne peuvent pas être rendus.
- 5- Les produits spéciaux, non standard ne peuvent pas être rendus.
- 6- Les marchandises en caoutchouc comme des diaphragmes, des disques, des o-ring, etc..., ne peuvent pas être rendues.
- 7- Les marchandises autorisées à être retournées seront sujet à de **frais de restockage de 50% de la somme stipulé dans la confirmation de commande (min CHF 150 / EUR 100)**.
- 8- Les marchandises autorisées à être retournées doivent être emballées et expédiées à CLA-VAL Europe, à la charge de l'Acheteur.

IX GARANTIE

- 1- Les vannes et autres produits fabriqués par CLA-VAL Europe sont garantis pendant **trois (3) ans** depuis la date d'expédition, contre des défauts de fabrication et de fonctionnement qui apparaissent lors de conditions d'utilisation et d'installation conforme aux instructions données par CLA-VAL Europe. L'usure normale n'est pas couverte.
- 2- Nous réparerons ou remplacerons le matériel défectueux, gratuitement qui est rendu à notre usine. Les frais de transport seront remboursés, après inspection du matériel et si le défaut entre dans les conditions de garantie.
- 3- Cette garantie est expressément conditionnée sur l'octroi de l'acheteur à CLA-VAL Europe de l'avis écrit de la découverte du défaut.
- 4- Les composants électroniques fabriqués par CLA-VAL Europe sont garantis pendant **une (1) année** depuis la date d'expédition.
- 5- Les accumulateurs au plomb ainsi que les accumulateurs type "SUPER CAPACITY" sont garantis pendant **six (6) mois** depuis la date d'expédition.
- 6- La garantie CLA-VAL Europe **ne couvre pas** les piles électriques, les accumulateurs Ni-Mh et les accumulateurs au lithium-ion.
- 7- Les composants utilisées par CLA-VAL Europe, mais fabriqués par d'autres sont garantis selon la garantie du fabricant.
- 8- Cette garantie ne s'applique pas si le produit a été changé, réparé, ajusté ou modifié par une personne ne travaillant pas pour CLA-VAL Europe ou formé par CLA-VAL Europe.
- 9- Le produit réparé, remplacé ou échangé sera garanti pendant la période de garantie de réparation en vigueur à partir de la date de réparation, d'échange ou de remplacement CLA-VAL Europe, ou pendant le reste de la garantie originale.
- 10- Les produits trouvés défectueux pour lesquels la garantie est applicable seront remplacés ou réparés à la discrétion de CLA-VAL Europe. CLA-VAL Europe n'est pas responsable des charges résultantes du démontage et/ou du remplacement du produit.
- 11- Avant le démontage d'un produit de l'installation nous suggérons de contacter un technicien d'assistance technique de CLA-VAL Europe.
- 12- Le spécialiste de CLA-VAL Europe travaillera avec le technicien du site pour intervenir et régler le problème (beaucoup de problèmes sont directement liés au site et peuvent être résolus par téléphone).
- 13- Les nouveaux produits commandés pour contourner le processus de garantie ne seront pas remboursés si, à réception d'un produit rendu, il est prouvé que le défaut est lié au site, ou que le produit a été rendu pour des raisons cosmétiques seulement.
- 14- En raison des possibles vibrations lors de l'expédition des produits CLA-VAL Europe, nous recommandons fortement de vérifier tous les raccordements de tuyauterie et les serrages des boulons avant la mise en service de la vanne.

X LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les conditions de garantie sont strictement limitées, aux termes définis précédemment à la section IX.

CLA-VAL Europe ne sera responsable d'aucune perte fortuite, dégâts ou dépenses surgissant directement ou indirectement de l'utilisation du produit.

CLA-VAL Europe ne sera responsable d'aucuns dégâts (dommages et intérêts) ou charges pour le travail lors de réparations ou de réajustements du produit. CLA-VAL Europe ne sera responsable d'aucuns dégâts (dommages et intérêts) ou charges supportées dans l'adaptation ou l'utilisation de ses données d'ingénierie et services.

Aucun représentant de CLA-VAL Europe ne peut changer un point de ces conditions de vente ou assumer n'importe quelle responsabilité supplémentaire par rapport au produit.

La responsabilité de CLA-VAL Europe est limitée aux remplacements matériels, départ usine CLA-VAL Europe.

La responsabilité de CLA-VAL Europe est définie définitivement dans la section X. Les autres réclamations de l'Acheteur envers CLA-VAL Europe, particulièrement celles concernant la réduction des prix ou l'annulation, sont exclues et renvoyées expressément.

XI FORCE MAJEURE

Ni CLA-VAL Europe, ni l'Acheteur n'endosseront la responsabilité pour un dommage, quel qu'il soit, si des obstacles se présentent, qu'il est impossible d'éviter malgré toute la vigilance, indépendamment du fait qu'ils surviennent sur le site de CLA-VAL Europe, de l'Acheteur ou d'un tiers.

Ces obstacles sont par exemple, des épidémies, la mobilisation, la guerre, les révoltes, les problèmes opérationnels sérieux, les accidents, les litiges de la main d'œuvre, la livraison retardée ou défaillante des matières premières requises, des produits semi-finis ou finis, le rejet hors spécifications de pièces importantes, les mesures institutionnelles ou injonctions, les risques naturels ou toute autre circonstance qui n'est pas, dans une large mesure, sous le contrôle de CLA-VAL Europe ou de l'Acheteur. Toutefois, le paiement ne pourra pas être retenu ou retardé, sous prétexte de ces circonstances. Dans ces cas, les deux parties appliqueront des mesures efficaces, pour éviter les dommages, ou en cas de dommages, pour les minimiser autant que possible.

XII PRODUITS HORS CATALOGUE ET LISTE DE PRIX

On considère des produits non inscrits dans la liste de prix ou le catalogue comme articles hors standard et soumis aux quantités de commande minimales, des charges de traitement spéciales, et/ou d'autres conditions stipulées par les fournisseurs. De tels articles sont normalement soumis aux délais de livraison plus longs. Les articles hors standard sont soumis à des frais d'annulation une fois la commande passée et confirmée et peuvent aussi être soumis à une politique de retour limitée.

XIII DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Dans la mesure où les contrats conclus entre parties et les présentes conditions générales n'y dérogent pas, le droit suisse est exclusivement applicable. **Le for juridique est Lausanne.**

L'application de l'accord des Nations Unies concernant les contrats d'achats internationaux de marchandises du 11 avril 1980 (dit droit d'achat Viennois) est expressément exclue.